

MAIRIE de NOIRÉTABLE
LOIRE

2024.09.68

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant convocation des électeurs de la section de Seytive
Commune de Noirétable

Le Maire de la Commune de NOIRÉTABLE,

VU la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, et notamment son chapitre V intitulé « de la gestion des sections de communes et des biens indivis entre communes ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2411-16 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2024, visée par la Préfecture en date du 28 juin 2024, relative à la cession à Madame GIRAUD Florence de 3 parcelles de terrain situées au Puy des Portes et appartenant à la section de Seytives :

- Parcelle C14 d'une superficie de 1420 m² au prix de 0,15 €/m² conformément à la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2015. Le bois de chauffage se trouvant sur cette parcelle a été estimé par l'ONF à 15 euros la stère (15 stères).
- Parcelle C15 d'une superficie de 57 m² au prix de 0,15 €/m² conformément à la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2015.
- Parcelle C16 d'une superficie de 98 m² au prix 0.15 €/m² conformément à la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2015.

VU la liste des électeurs de la section de Seytive établie par M. le Maire et annexée au présent arrêté ;

CONSIDÉRANT que la commission syndicale n'a pas été constituée et qu'il y a donc lieu de recueillir l'accord de la majorité des électeurs de la section ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – Les électeurs de la section de Seytive, commune de NOIRÉTABLE, sont convoqués le Samedi 23 novembre 2024, de 9 h à 11 h 30, à la mairie de Noirétable, pour se prononcer sur le projet de cession à Me GIRAUD Florence, des parcelles C14, C15 et C16 d'une superficie totale de 1873 m², appartenant à la section de Seytive.

ARTICLE 2 – Le vote par correspondance est admis.

ARTICLE 3 – Sont électeurs : les propriétaires ou locataires ayant leur résidence principale sur la section et inscrits sur les listes électorales de la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20241015-A2024_09_68-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de NOIRÉTABLE
LOIRE

ARTICLE 4 – A l'issue du scrutin, un procès verbal sera établi qui consignera le résultat du vote des électeurs. Un exemplaire de ce procès verbal sera immédiatement transmis à la Préfecture.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté ainsi que la liste électorale seront publiés et affichés en mairie et sur le terrain 15 jours au moins avant la consultation des électeurs, soit au plus tard le vendredi 8 novembre 2024.

ARTICLE 6 – Monsieur le Maire de NOIRÉTABLE est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera affiché en mairie pendant 15 jours au moins avant la date du vote.

Noirétable, le 15 octobre 2024
Le Maire, Julien DEGOUT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20241015-A2024_09_68-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2024

LISTE ELECTEURS SECTION :

propriétaires ou locataires ayant leur résidence principale et inscrits sur
les listes électorales

Section de SEYTIVE

ANDRODIAS	Jean-Marc	2 chemin de Seytive	42440 NOIRÉTABLE
ARCHIMBAUD	Françoise	2 chemin de Seytive	42440 NOIRÉTABLE
BAILLY	Christelle	8 chemin de Seytive	42440 NOIRÉTABLE
BARJAT	Alexandre	10 chemin de Seytive	42440 NOIRÉTABLE
BENIER	Jean-Noël	7 Seytive	42440 NOIRÉTABLE
CHAMBONNY	Murielle	12 chemin de Seytive	42440 NOIRÉTABLE
DOUCE	Véronique	4 chemin de Seytive	42440 NOIRÉTABLE
DUROUX	Annie	6 chemin de Seytive	42440 NOIRÉTABLE
GIRAUD	Etienne	26 Seytive	42440 NOIRÉTABLE
GIRAUD	Laurent	26 Seytive	42440 NOIRÉTABLE
GOSSELET	Valérie	34 Seytive	42440 NOIRÉTABLE
MARRET	Justine	32 Seytive	42440 NOIRÉTABLE
PEURIERE	Alain	6 chemin de Seytive	42440 NOIRÉTABLE
PONCET	Adrien	32 Seytive	42440 NOIRÉTABLE
SEIGNOL	Eric	8 chemin de Seytive	42440 NOIRÉTABLE
SOUCHE	Catherine	26 Seytive	42440 NOIRÉTABLE
THOMAS	Emmanuel	34 Seytive	42440 NOIRÉTABLE
THOMAS	Chloé	34 Seytive	42440 NOIRÉTABLE
TOURLONIAS	Hervé	12 chemin de Seytive	42440 NOIRÉTABLE
TOURLONIAS	Léa	12 chemin de seytive	42440 NOIRÉTABLE
VACHON	Jean-Luc	4 chemin de Seytive	42440 NOIRÉTABLE

Fait à Noirétable le 10 octobre 2024
Le Maire, Julien DEGOUT

